

WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 2 avril 2015

A l'attention des membres de la
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

Concerne : demande d'un permis d'urbanisme pour construire une extension au rez-de-chaussée et au deuxième étage en façade arrière du bâtiment sis avenue des Cerisiers, 210.

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme.

Nous nous opposons à l'extension au rez-de-chaussée car cet aménagement rendra toute la parcelle imperméable. Il est important de garder les zones perméables là où elles existent encore actuellement. Soulignons que dans le cadre VI du document de demande, le taux d'imperméabilisation actuel n'est pas correct ; il est en effet noté un taux d'imperméabilisation de 1.

Nous pensons également que la division du logement actuel en 2 très (trop ?) petits logements n'est pas vraiment une bonne solution.

Nous demandons également que la zone de recul soit remise en état selon les règlements et ne soit plus utilisée comme zone de parking.

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Bernard Devillers
Coordinateur